



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 02 JUIN 2008.

Présidente : Anne PLANCHE
Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre l'assemblée à 20 heures en saluant les membres présents.
Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Madame Hélène Marendaz, décédée récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

117 membres ont été convoqués.

71 membres répondent à l'appel.

46 membres sont absents dont 27 excusés.

Madame la Syndique ainsi que les quatre Municipaux et Madame la Boursière sont présents.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Les scrutatrices sont Mesdames Françoise Kraemer et Eliane Herren.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2007.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Préavis municipal n°23 : Comptes 2007. – Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°24 : Participation à la construction d'une installation de déshydratation régionale des boues sur le site de la station d'épuration des Côtes de Chalamont (ARCC) à Ependes. – Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 9. Préavis municipal n°25 : Règlement et taxes sur les déchets. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 10. Préavis municipal n°26 : Nouveau règlement du SDIS. – Rapport de la commission.**
- 11. Election du bureau du Conseil général.**
- 12. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2007.

Chaque membre a reçu, avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2007.

Monsieur Bernard Marendaz signale qu'il n'est pas fait mention dans le PV de la lettre envoyée par Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro concernant les allégations de Madame la Syndique au sujet de la décharge bioactive. Cette lettre devrait y figurer.

La Présidente répond que ce sujet sera abordé au point 5 de l'ordre du jour. La lettre sera lue conformément aux instructions reçues par Madame de Quattro et par la Préfecture.

La Présidente rappelle également à Monsieur Marendaz que cette lettre lui est parvenue après la signature du PV. Dès lors qu'un PV est signé, il ne peut être modifié. Les éventuels changements sont notifiés dans le PV suivant.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, cinq abstentions.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Mesdames Barbara Reffet-Buret, Nadine Cosandey-Rogeiro, Mademoiselle Laure Besuchet et Monsieur Laurent Fiaux sont assermentés.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Monsieur Pascal Marendaz répond à Madame Marlyse Marendaz concernant les inondations répétées de la route cantonale Method-Orbe. Le collecteur incriminé a été réparé à trois reprises. Il était endommagé et bouché. La Municipalité réfléchit pour trouver une solution à long terme pour tout ce secteur. Pour l'instant, le collecteur ne sera pas changé et sera réparé ou débouché en cas de besoin.

Monsieur Carmine Rosati répond à Monsieur Amadio Santacroce concernant l'harmonisation des horaires scolaires. La Municipalité soutient la proposition du rapport sur l'harmonisation totale des horaires aux 4 moments de la journée pour les classes enfantines et primaires, avec la possibilité pour les enfants de rentrer dans leur village pour le repas de midi. Elle est contre, la mise en place d'un horaire bloc avec une pause courte à midi pour les 7^e, 8^e et 9^e degrés. La possibilité de rentrer à la maison doit être garantie pour tous, quitte à adapter le programme scolaire en commençant plus tôt ou en finissant plus tard. En ce qui concerne l'organisation des horaires pour la même tranche d'élèves, qui prévoit des demi-journées libres durant lesquelles des activités socioculturelles seraient développées, la Municipalité se prononce de manière dubitative quant à l'intérêt suscité, et sur son aspect dissuasif du point de vue financier. Quant au souci, d'un éventuel démantèlement des structures scolaires dans les villages à l'horizon 2012, la Municipalité a fait valoir auprès de la direction de l'Entente intercommunale d'Yverdon, sa volonté de préserver ses classes enfantines. Dans la foulée, la Municipalité aimerait développer un projet d'accueil des enfants, qui s'inscrirait dans le concept de la Loi d'Accueil de Jour des Enfants, avec la prise en charge des enfants de l'école infantine et primaire avant l'entrée et/ou le départ à l'école; des repas de midi pour un maximum de 30 enfants dans la buvette de la grande salle; des devoirs assistés après l'horaire scolaire pour les enfants du primaire; ainsi qu'une crèche et une garderie au sein du collège communal. Le maintien des classes enfantines sur le même site permettrait de créer un véritable pôle de la petite enfance situé à mi-chemin entre Orbe et Yverdon, représentant un potentiel d'utilisateurs important. Le bouclage de la circulation de la place serait un atout supplémentaire sur le plan de la sécurité, et donnerait dans la foulée une viabilité plus grande au projet. Le concept du maintien des classes enfantines et du développement de prestations pré- et parascolaires dans notre village, aurait dès lors une plus grande chance d'aboutir.

5. Communications de la Présidente.

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de Mademoiselle Cindy Augsburger.

Le site web de la commune est en fonction depuis décembre 2007. La Présidente encourage chacun à y surfer. Dans la rubrique Conseil général, vous pouvez trouver les procès-verbaux des séances, ainsi que les adresses et renseignements utiles. Vous pouvez également poser des questions et il vous sera naturellement répondu.

Plusieurs erreurs de frappe et d'orthographe ont été remarquées dans les règlements concernant les préavis municipaux n° 25 et 26. Ces erreurs ne sont pas imputables à la nouvelle secrétaire municipale et ont été corrigées.

Malgré une relecture approfondie du règlement du Conseil, par plusieurs personnes différentes, des erreurs subsistent encore. Sept fautes de frappe ou d'orthographe ont été signalées par Monsieur Yves Réveillac. La prochaine édition du règlement sera modifiée et en attendant, des feuillets correctifs sont à disposition auprès de la secrétaire.

En date du 03 janvier 2008 et suite au Conseil général du 03 décembre 2007, la Présidente a reçu un courrier de Madame la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, concernant les déclarations de Madame la Syndique au sujet de la décharge bioactive. Conformément aux instructions reçues, cette lettre a été mise en ligne sur le site internet communal et affichée au pilier public. La lettre est lue dans son intégralité par la Présidente.

6. Communications de la Municipalité.

Madame la Syndique signale que la lettre de Madame de Quattro était accompagnée, sur le site internet et au pilier public, d'une prise de position de la Municipalité. Vu le temps écoulé depuis le courrier de Madame la Conseillère d'Etat et vu tout le travail accompli depuis lors sur ce dossier, la Municipalité ne répliquera pas aux affirmations de Madame de Quattro. Le rôle de la Municipalité n'est pas celui de polémiquer et de répondre coup par coup à des prises de position de ce genre, même s'il est assez simple de ressortir les documents écrits qui prouvent le bien-fondé des renseignements donnés par Madame la Syndique. Le rôle de la Municipalité est de travailler à la réalisation des mandats confiés par le Conseil. Les pressions politiques font partie du jeu et la Municipalité préfère privilégier l'action à la réaction.

Monsieur Carmine Rosati informe le Conseil sur la mise en place de réseaux d'accueil des enfants dans la RAS : La nouvelle loi d'accueil de jour des enfants (LAJE), entrée en vigueur en 2006, vise à assurer la qualité de l'accueil des enfants hors de leur foyer jusqu'à l'âge de 12 ans, à développer l'offre d'accueil sur tout le territoire du canton, et en assurer le financement. Cet accueil peut être subventionné par une Fondation cantonale la FAJE pour les réseaux d'accueil de jour regroupant communes, entreprises et structures d'accueil collectif et familial. Ces subventions seront rétroactives pour 2007 et 2008, si un dossier de demande de mise en place de réseau parvient à la Fondation avant le 30 septembre 2008. Les montants versés aux structures et aux mamans de jour de la région pourraient se monter à 600'000.- ! La Loi n'oblige pas une commune à appartenir à un réseau. Libre à elle de donner à sa population l'accès aux prestations proposées par la LAJE. Par contre, les citoyens résidents dans une commune qui n'adhère pas à un réseau, ne pourront plus mettre leurs enfants dans une structure d'accueil reconnues par la Fondation. Quatre réseaux sont prévus, ceux d'Yverdon, de Grandson, d'Yvonand et de St-Croix. Method fera probablement partie de celui d'Yverdon. Au moment de l'enquête, en automne 2007, env. 850 enfants (= 13,5% sur 6'300 enfants de 0-12 ans) étaient placés dans les centres d'accueil existants qui correspondent aux 4 futurs réseaux proposés. 350 places sont actuellement disponibles dans le périmètre de la RAS et en moyenne 2,5 enfants les occupent. Actuellement, l'offre des prestations parascolaires est nettement inférieure à la demande. Il faut également savoir, que sur les 420 enfants accueillis dans les nurseries et les crèches à Yverdon, 30% sont domiciliés hors de cette commune. Pour Method, seuls 4 enfants sont placés dont 3 chez des mamans de jour reconnues. Method compte en ce moment plus de 115 enfants de 0 à 12 ans, ce qui correspond à la plus forte densité au niveau du périmètre de la RAS. Pour ce qui est des demandes non satisfaites ou les besoins futurs, il est difficile d'en évaluer le nombre. Toutefois, sur la base d'une étude sur le plan fédéral et des chiffres tirés du rapport de Mme Chavez, on prévoit de doubler la capacité d'accueil pour les besoins des enfants des villages, et de tripler celle de la ville d'Yverdon. Dans ce contexte, certaines communes ont déjà annoncé leur volonté de proposer des projets ou de participer au développement de l'offre d'accueil. En terme d'infrastructure, la Municipalité a manifesté le souhait de réaffecter le collège communal en un site d'accueil pour enfants dans le cadre du pré- et du parascolaire et de le mettre à la disposition d'un réseau. Ce projet est encore à l'état embryonnaire, une étude de faisabilité devrait démarrer prochainement. Des contacts seront pris avec la nouvelle coordinatrice du futur réseau d'Yverdon. Comme annoncé précédemment, nous aimerions également associer le principe du maintien des classes enfantines dans notre village. La buvette de la Grande Salle est un élément qui serait pris en compte dans le projet, ainsi que la sécurisation du périmètre entre les deux bâtiments communaux. La Municipalité l'a fait savoir à la RAS et auprès de l'entente intercommunale scolaire.

En ce qui concerne les simulations financières pour les communes, elles se basent essentiellement sur les données fournies par les structures d'accueil existantes lors de l'enquête. Elle tient compte d'une participation moyenne de l'ordre de 40% de la part des parents, par l'application d'une politique tarifaire liée au revenu. Les 2 variantes retenues par le groupe de travail de la RAS pour la répartition des excédents de charge financés par les communes, se définissent pour la première, en une contribution liée à la prestation, autrement dit, le volume d'heures consommées ; pour la seconde, d'une contribution fixée à Fr.20.- par hab., et le solde en fonction de la prestation. La différence entre ces variantes est faible. Avec nos 519 hab. au 31.12.06, et 4 enfants placés dans des structures d'accueil existantes à fin 2007, le coût par habitant et par année oscille entre Fr.23.- et Fr.37.- dans le futur réseau d'Yverdon. Ces valeurs sont à prendre avec prudence, car la variable 'nombre d'enfants' et le rapport entre celle-ci et la population locale, sont déterminants pour le calcul, et peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Monsieur Pascal Marendaz donne quelques explications concernant la traversée du village : Les citoyens étant invités à donner leur avis sur ce sujet, plusieurs mails et courriers sont parvenus au Greffe. La Municipalité essaiera de tenir compte des remarques formulées. Sur la route de Montagny, deux rétrécisseurs supplémentaires seront installés avant le carrefour de la route de Rances. Les trois rétrécisseurs en place actuellement au niveau du bâtiment des Tournesols seront modifiés, car jugés trop rapprochés. Au niveau du carrefour du Bras d'Or, le contour de 13 mètres est trop large. Il sera ramené à 9 mètres, pour en faciliter la traversée. L'arrêt de bus sera avancé en direction de Suscévaz, pour permettre aux voitures de s'arrêter derrière le bus en toute sécurité. Un passage piéton sera réaménagé à la hauteur du Bras d'Or. Le mur de la propriété Pointet sera démoli et un trottoir sera construit jusqu'à la propriété Rivier. La rue de la Forge sera fermée à la hauteur de la maison Perret. Des feux pour piétons seront installés encore cette année au niveau du bâtiment communal. La circulation sur le Pont du Mujon donne satisfaction. Une structure plus solide sera aménagée et un rétrécisseur sera mis en place au niveau du bâtiment Grunderco.

Monsieur Christian Rochat aborde quatre points ayant trait à son dicastère : • Fontaine à Fondraz : Le 07 juin 2004, le Conseil a octroyé un crédit de Frs. 112'125.- pour la prospection hydrogéologique en vue du recaptage de la Fondraz. La grande partie des travaux prévus a été effectuée pour un montant de Frs. 95'000.-. Cette année, les travaux seront terminés par la modélisation de la capacité de l'aquifère (nappe phréatique) pour une somme de Frs. 17'000.-. • Bouclage Clos Cugnez-Les Moulins : La mise à l'enquête est terminée, sans qu'aucune opposition n'ait été formulée. Les travaux seront entrepris cet automne. • SAGREYG : Le dossier est en attente et cette perspective peut durer quelques années. Monsieur Rochat n'a pas reçu d'autres renseignements. • Décharge contrôlée bioactive de Vigny : La Municipalité et ses mandataires ont préparé la proposition de cahier des charges pour l'élaboration de l'étude d'impact et l'on présenté au SESA lors du COPIL du 10 avril 2008. Dans le courrier du SESA accusant réception de ce cahier, il est clairement fait mention du bureau zurichois Basler et Hoffmann comme mandataire neutre pour analyser cette étude d'impact. Le Canton a mis en consultation ce printemps, le nouveau plan de gestion des déchets, dans lequel figure la décharge bioactive de Vigny. La Municipalité a contesté ce plan car aucun choix définitif ne peut être approuvé en l'absence d'une étude d'impact environnementale digne de ce nom. D'autres communes de la région se sont exprimées en ce sens dans le cadre de la consultation, notamment Yverdon. Compte tenu de la complexité du sujet et des nombreuses questions que les Conseillers sont en droit de se poser, la Municipalité propose de convoquer une séance du Conseil général extraordinaire avec la décharge contrôlée bioactive comme seul point à l'ordre du jour.

Monsieur Yves Réveilhac informe le Conseil sur divers points concernant son dicastère : • Parc à jeux : Encore des déprédations ces dernières semaines (banc cassé, porte du cabanon arraché, escalier de la tourelle brûlé). Des travaux de réparation et de rénovation seront réalisés au plus vite car il y a danger pour les enfants. • Cimetière : Le changement de matériel se poursuit par le remplacement du banc en Eternit par un banc en plastique. Les deux autres bancs en bois seront remis en état par de nouvelles lattes peintes.

Un auvent sera fixé au dessus du banc côté intérieur à droite en entrant pour protéger les personnes de la pluie. • Stand de tir : L'état extérieur du stand de tir a nécessité un minimum de travaux pour stopper sa dégradation, principalement due aux remontées d'eaux par infiltration. Ces travaux ont concerné le pourtour des fondations, le drainage, le renforcement des murs, ainsi que la préparation pour une éventuelle amenée de l'électricité. La réparation/rénovation s'est terminée en septembre 2007. • Ligne de tir : La dernière révision de la loi sur la protection de l'environnement impose aux propriétaires de ligne de tir, l'assainissement de leur butte en terre d'ici 2017. La question de la répartition des coûts d'assainissement des sites contaminés a été réglée dans cette révision et une subvention s'applique aux stands de tir dont l'exploitation aura cessé ou à ceux qui auront été équipés de buttes artificielles d'ici au 31 octobre 2008. La participation financière de la confédération peut couvrir jusqu'à 40% des frais. Dans ce cadre, en rappelant : qu'une convention lie les communes de Method, Champvent, Villars-sous-Champvent et Suscévaz, que les tirs astreints se font à Chamblon et ne sont plus possible à Method, que la ligne de tir n'est plus utilisée que lors de l'Abbaye, tous les 2 ans; la municipalité a entrepris les démarches suivantes : demande d'un rapport de synthèse sur la situation de la ligne de tir, organisation d'une séance intercommunale pour valider le devis des travaux d'investigation et donc pour pouvoir profiter de la subvention, demande d'un devis d'étude pour l'évaluation des coûts de dépollution, circulation dans les communes conventionnées du rapport technique d'investigations préalables. A ce jour nous attendons les remarques des autres communes avant d'envoyer le rapport au SESA pour approbation de l'Etat ainsi que pour l'obtention de la subvention fédérale. Ce n'est qu'après que nous entamerons les démarches pour les devis de réalisation de l'assainissement. Le but étant de terminer les travaux au plus tard en mars-avril 2009, afin que l'Abbaye puisse tirer.

La Présidente signale que la proposition du Municipal Christian Rochat, de convoquer un Conseil extraordinaire, sera traitée au point 12 de l'ordre du jour.

7. Préavis municipal n°23 : Comptes 2007. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal, ainsi qu'une synthèse des comptes ayant été envoyés avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Marcel Buret donne lecture du rapport : La Commission composée de Francine Chevalier, Eliane Pignet, Brice Marendaz, Amadio Santacrose et Marcel Buret s'est réunie les 24 avril, 13 et 20 mai 2008. Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires ont été aimablement fournis par Madame la Syndique, Monsieur Yves Réveilhac, municipal, et Madame Nicole Conrad, boursière. Ces derniers ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO qui a effectué la vérification des comptes. Suite aux divers contrôles réalisés la commission fait part au Conseil des observations suivantes : • Les rentrées financières ont été excellentes et supérieures de 1'236'368.80 à ce qui était prévu dans le budget. Cela tient principalement à l'encaissement d'un impôt sur les successions et donations de 1'081'476.80. L'impôt sur les personnes morales a rapporté 77'805.05 de plus que prévu et la commune a encaissé 11'963.55 d'intérêts de retard. • Les principaux dépassements du budget se situent dans les postes administration générale et finances. En ce qui concerne le poste administration générale, il faut relever qu'un nouveau programme informatique comptable a été acheté et que les honoraires pour la décharge bioactive n'étaient pas budgétés. Au poste finances, la somme de 32'422.60 a été passée en pertes/débiteurs douteux et un montant de 100'000.- attribué au fond de réserve «ducroire» car dans les débiteurs de l'Etat de Vaud, un débiteur n'a pas réglé ses arriérés depuis 2002. Une somme importante a également été utilisée pour le PGEE et n'était pas prévue au budget (32'280.-). • La commission constate que la situation des débiteurs au niveau communal s'est améliorée et que des arrangements financiers ont été conclus, ce qui a permis de récupérer une bonne partie des sommes dues. • La commission a vérifié l'utilisation des compétences financières octroyées à la Municipalité.

Celles-ci ont été utilisées pour financer les objets suivants : Nouveau programme informatique comptable 13'484.90 et PGEE 32'280.- (plan général d'évacuation des eaux). • De bonnes rentrées financières ont permis de faire un bénéfice de 248'901.02, malgré les montants attribués au fond de réserve péréquation (600'000.- impôt sur les successions et donations que nous devons reverser au canton). La commission a pris note que la somme de 240'000.- sera versée en amortissement des emprunts qui s'élèvent à 2'322'500.-. La commission est consciente que le résultat de l'exercice 2007 est exceptionnel et que ce scénario ne se répétera probablement pas chaque année. Elle recommande donc la plus grande prudence sur les dépenses et les investissements futurs à réaliser.

Suite à ces observations et après toutes les vérifications que la commission a effectué, cette dernière peut affirmer que : La comptabilité est bien tenue et suivie. Le bilan au 31 décembre 2007 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2007 concordent avec la comptabilité. L'état de la fortune et des résultats répond aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes. De ce fait, la commission propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'exercice 2007. En outre, la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2007 de la station d'épuration de la Condémine, le 16 avril 2008. Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière.

Madame la Syndique présente ensuite le rapport de gestion de la Municipalité : L'année 2007 a vu deux changements majeurs au sein de l'organisation communale : • La démission de l'ancien boursier, remplacé en septembre 2007 par Mme Conrad. • La démission de la secrétaire municipale, partie le 30 novembre 2007 et remplacée qu'à partir du 01 janvier 2008 par Mme Voutaz. Ce renouvellement du personnel a signifié un énorme travail de reconstitution des archives et de mise à jour pour la bourse. Le passage des consignes entre l'ancienne et la nouvelle secrétaire municipale n'a pas pu être fait en 2007 à cause du mois de décalage entre la sortie de la première et l'entrée de la deuxième. L'année 2008 demandera un effort de la part de tous les membres de la Municipalité pour soutenir la nouvelle secrétaire dans son chemin vers l'autonomie opérationnelle. • Durant l'année 2007, la population a passablement augmenté (+ 9%), ce qui confirme une croissance progressive constante depuis quelques années. Cette progression a notamment été générée par l'arrivée de nouveaux habitants, suite à la construction d'une nouvelle zone de villas au quartier de Champs Colomb et d'un nouveau locatif près de l'Eglise. Concernant les naissances, nous avons eu la joie d'accueillir sept nouveaux nés. • A fin 2007, un remaniement des dicastères des Municipaux Pascal Marendaz et Carmine Rosati a été formulé pour le rendre effectif début 2008. En quittant la fonction de commandant des pompiers, Pascal Marendaz intégrera les pompiers dans son dicastère de Municipal, permettant ainsi à Carmine Rosati de se concentrer sur les projets liés à l'informatique et à l'école. • Mise à jour sur l'état des dossiers majeurs en suspens à fin 2006. L'état au 31.12.07 était le suivant : • PGEE : fin des travaux et présentation du dossier au SESA. • Traversée du village : Rétrécissement de la chaussée sur le pont du Mujon mis en place en décembre 2007. Durée du test : jusqu'à nouvel avis. Nouvel aménagement du carrefour du Bras d'Or (test) prévu pour décembre 2007 renvoyé à Mars 2008. • Etude AF/AT : syndicat AF du Mujon créé le 30.06.2007. Le montant accordé pour les paiements anticipés selon le préavis N°14/2007 a été partiellement utilisé à raison de Frs. 9'527.00. • Décharge contrôlée bioactive : Le 31.08.07 rendez-vous avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Accord de principe obtenu sur l'établissement d'une EIE (Etude d'Impact Environnementale) complète par un mandataire indépendant. Un travail très important a été effectué par notre conseil juridique, ce qu'a engendré des coûts à hauteur de Frs. 58'563.30 (selon préavis no. 16/2007) et un surplus d'honoraires de Frs. 10'000 pour le conseil technique de la société Ecoservices consultant technique engagé pour assister la Municipalité dans l'élaboration avec le SESA du cahier de charge pour l'étude d'impact environnemental à mandater à une société indépendante. • Greibeires : Attribution des travaux pour le Chemin de l'Eglise et pour le chemin de Champs Colomb, travaux exécutés, grâce à la météo clémente, avant l'hiver sauf la couche finale renvoyée à la fin du chantier. • Mise en ligne du site Internet en décembre 2007 avec la collaboration de la société Obtic Sarl à Treycovagnes. Le montant consenti de Frs. 3'744.50 rentre toutefois dans le budget 2007.

• Mise en place d'un cours informatique pour les personnes âgées avec l'appui de jeunes citoyens du village. Ce cours s'est déroulé en 13 périodes d'activités durant l'année 2007. Les formateurs ont opéré bénévolement et les frais annexes ont été minimes. • Nouvel outil informatique comptable de la maison OFISA Informatique à Lausanne permettant une meilleure intégration avec le module BDI des communes effectif depuis le 01.10.2007. Le montant de Frs. 13'484.90 a été pris sur la disponibilité de la Municipalité. Cependant, le budget 2007 a été dépassé, car cet achat n'y avait pas été intégré. • Stand de Tir : rénovation des murs et renforcement des soubassements pour un montant de Frs. 13'932.50, ce qui représente un dépassement du budget de Frs. 3'932.50.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Michel Zeller regrette que les comptes ne soient plus accompagnés du rapport de la Bourse. Ce rapport facilitait grandement la compréhension des comptes. Concernant le poste 43 Routes, Monsieur Zeller constate une grande différence par rapport au budget.

Madame la Boursière répond qu'une somme de Frs. 200'000.- a été attribuée, selon le conseil de la fiduciaire, à un fond de réserve pour la traversée du village.

Madame la Syndique rappelle que les comptes complets sont à disposition auprès de la Boursière. Madame Conrad est volontiers à disposition pour répondre aux questions ou donner des détails, comme indiqué au bas de la page de la synthèse des comptes reçue avec la convocation. Cette façon de présenter les comptes a obtenu le feu vert de la Préfecture.

Monsieur Robert Rivier a regardé attentivement cette nouvelle présentation des comptes. Il semble pourtant qu'il manque un élément important pour se faire une idée des résultats, les amortissements comparés d'une année à l'autre. Monsieur Rivier rejoint la remarque de Monsieur Zeller et souhaite également que les commentaires de la Bourse soient à nouveau annexés à la synthèse des comptes.

Madame la Boursière précise que les amortissements sont tous répertoriés dans la synthèse reçue. Elle rappelle que chacun peut l'appeler ou passer au Greffe. Elle répondra très volontiers aux questions des Conseillers et donnera les détails des comptes et amortissements, dicastère par dicastère.

Monsieur Robert Rivier souhaite qu'à l'avenir les amortissements soient clairement listés, afin de se faire une idée précise de la politique suivie par la Municipalité.

Madame la Syndique précise que Madame Conrad est encore en phase d'apprentissage du nouveau logiciel de comptabilité. Plusieurs modules doivent encore être installés et la présentation des comptes sera ajustée pour le prochain exercice. Les commentaires de la Bourse, signalés par Messieurs Zeller et Rivier, existent. Ils ont été transmis à la commission de gestion-finances, en plus du rapport complet de la fiduciaire et du rapport de gestion de la Municipalité. Puisqu'il semble que ces commentaires sont utiles aux Conseillers, ils seront annexés avec la convocation, pour le prochain Conseil traitant des comptes.

Monsieur Abramo Ratano souligne qu'à partir du moment où la commission de gestion-finances reçoit et traite les rapports complets, il n'y a pas d'utilité à ce que chaque conseiller reçoivent ces rapports en totalité. Si tel était le cas, cela représenterait un énorme gaspillage de papier et enlèverait toute sa légitimité à la commission.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion et procède au vote des comptes 2007.

Le préavis municipal n°23 est accepté à main levée, sans avis contraire, 1 abstention.

8. Préavis municipal n°24 : Participation à la construction d'une installation de déshydratation régionale des boues sur le site de la station d'épuration des Côtes de Chalamont (ARCC) à Ependes. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal a été envoyé avec la convocation. La Présidente passe la parole à Monsieur Christian Rochat pour la présentation complète du projet. A noter que depuis 2004, la tonne de matière sèche coûte aux alentours de Frs. 2'100.-. Avec cette nouvelle STEP, la tonne de matière sèche reviendrait à Frs. 1'200.-. La Municipalité estime que l'adhésion à ce pôle régional est intéressante pour des raisons de proximité, d'indépendance, de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Financièrement, cette adhésion sera également intéressante, puisque l'investissement consenti sera amorti en 10 ans. Le crédit de Frs. 84'000.- demandé, est un montant maximum. Dans le courant du mois de mai, trois nouvelles STEP ont demandé à intégrer le pôle. Si ces adhésions deviennent effectives, la participation financière de notre commune sera diminuée en conséquence.

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Amadio Santacroce donne lecture du rapport : La commission s'est réunie les 24 avril, 13 et 20 mai 2008. Messieurs Yves Réveilhac et Christian Rochat, municipaux, ont répondu à toutes les questions concernant le préavis proposé. Actuellement, pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les substances, qui a été révisée en date du 1^{er} mai 2003, la commune est obligée de déshydrater et incinérer ses boues d'épuration. Nous travaillons aujourd'hui avec la commune d'Yverdon-les-Bains pour effectuer ces opérations. Une opportunité s'offre à nous de rejoindre un groupement régional pour traiter ces boues. Cette solution, au vu des chiffres en possession de la commission ne coûterait pas plus que les montants actuels et offrirait la garantie de bloquer les coûts pour une durée avoisinant les dix ans. Comme indiqué dans le préavis le coût de l'investissement, pour la commune de Method s'élève à 84'000.-, et pour la commune de Suscévaz à 28'000.-. Nous tenons à vous informer, qu'à l'heure où nous rédigeons ce rapport, nous avons appris que trois autres communes sont intéressées à rejoindre le pôle de déshydratation. Si les négociations aboutissent, cela se traduira par une baisse de l'investissement pour la commune de Method d'environ 40 %, ce qui nous permettrait de réduire le coût de déshydratation et d'incinération des boues.

Vu ce qui précède, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 24.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote des trois articles du préavis.

Les articles 1, 2, 3, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°24 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

9. Préavis municipal n°25 : Règlement et taxes sur les déchets. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal, ainsi que le règlement a été envoyé avec la convocation. La Présidente passe la parole à Monsieur Yves Réveilhac pour des informations complémentaires : Selon la loi cantonale sur les déchets, Method ne peut rester dans la situation actuelle de gestion de ses déchets. Trois solutions s'offrent à la commune pour être en adéquation avec la loi. La taxe proportionnelle au poids (coûteuse et compliquée à mettre en place), la taxe forfaitaire par habitant (comme actuellement, mais ne répondant que partiellement à la loi, car seuls les habitants soumis à l'impôt sont touchés par cette mesure) et la taxe proportionnelle au volume (taxe de base et taxe au sac, facile à mettre en application). La Municipalité privilégie cette dernière proposition. A noter que le montant de la taxe forfaitaire prévue pour couvrir les frais qui ne l'auront pas été par la taxe au sac, est variable en fonction du tri des déchets. Les valeurs indiquées dans le préavis sont des montants maximum. Selon une estimation basée sur les coûts d'élimination des déchets en 2007, cette taxe s'élèverait à Frs. 21.- par habitant.

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission s'est réunie les 14 et 24 avril, ainsi que le 13 mai 2008. Monsieur Yves Reveilhac, municipal, a répondu à toutes les questions des membres de la commission. Ce règlement correspond à ce qu'exige la loi fédérale et cantonale en matière de gestion des déchets. Il encourage les mesures de réduction des déchets et fixe les lignes principales pour le financement de leur élimination. Les taxes perçues sont déterminées de manière à couvrir les dépenses occasionnées. Celles-ci comprennent les frais de fonctionnement de la collecte et l'élimination des déchets. Après analyse et discussion des divers articles du règlement, la commission a formulé des remarques et participé à la modification de certains articles.

Vu ce qui précède, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis n°25.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Alfred Burdet remarque qu'à l'article 21.3, la taxe de base pour les commerces pourra se situer entre Frs. 100.- et Frs. 3'000.-. Est-ce que la Municipalité peut affiner ces chiffres et réduire cet écart ? A l'article 15.3, il faudrait remplacer «commune» par «Municipalité». A l'article 3, il serait plus judicieux de remplacer «Conseil général» par «Municipalité».

Monsieur Yves Réveillac répond que les sommes indiquées pour les commerces à l'article 21.3, sont des montants maximaux imposés par l'Etat. La taxe sera calculée en fonction de la taille de l'entreprise et de l'importance de ses déchets, mais il est clair que le montant de Frs. 3'000.- ne sera jamais atteint. Les agriculteurs, artisans ou entreprises auront toujours la possibilité d'aller directement à la STRID pour déposer leurs déchets.

Monsieur Amadio Santacroce précise que la commission de gestion-finances a également été sensible à cet article et en a longuement discuté. Il pourrait arriver que cette taxe, tout comme la taxe forfaitaire par habitant, soit de 0.-, si tous les frais d'élimination sont couverts par la taxe au sac. Comme il n'y a pas encore de chiffres précis disponibles actuellement, la commission a proposé de faire un décompte en fin d'année. Le montant de la taxe sera alors fixé en fonction de ce décompte.

Monsieur Abramo Ratano précise, pour donner un ordre de grandeur, que son entreprise qui emploie 150 personnes à Sainte-Croix, paie Frs. 3'200.- par année pour 6 containers industriels par semaine. Aucune entreprise n'est si importante à Method.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote des deux articles du préavis.

Les articles 1, 2, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°25 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, 2 abstentions.

10. Préavis municipal n°26 : Nouveau règlement du SDIS. – Rapport de la commission.

Le préavis municipal, ainsi que le règlement ayant été envoyés avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Hervé Maxton donne lecture du rapport : La commission composée de Messieurs Armand Piguët, Stéphane Burdet et Hervé Maxton, s'est réunie les 20 et 26 mai 2008. Monsieur Pascal Marendaz, municipal, a répondu de manière pertinente à toutes les questions de la commission. Le règlement a été préparé par la commission du feu en tenant compte des modifications demandées par l'ECA.

Vu ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil général d'adopter le préavis municipal n°26.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Yves Epenoy remarque qu'à l'article 23, il est mentionné une taxe d'exemption de Frs. 150.- par personne. Actuellement ce montant est mentionné par couple. Ceci représente une augmentation de 100%.

Monsieur Pascal Marendaz répond que la commission a effectivement posé la même question. Cette taxe ne changera pas et sera perçue, comme actuellement par couple. Cependant l'ECA, selon le règlement cantonal, a exigé que cet article soit rédigé de cette façon.

Monsieur Amadio Santacroce signale que ce même article comporte une erreur au niveau du remboursement prorata temporis. Après vérification du règlement communal auprès de la Boursière, il s'avère que la taxe perçue ne peut être remboursée quand une personne quitte la commune en cours d'année. Est-ce que cet article sera modifié ?

Monsieur Pascal Marendaz répond qu'effectivement cet article sera modifié.

Monsieur Yves Epenoy exige également que l'alinéa concernant la taxe par couple soit corrigé. Un règlement doit avoir une formulation très claire. Un énoncé pouvant prêter à confusion peut être source de problème ou conflit.

Monsieur Amadio Santacroce demande comment voter ce règlement, si des modifications doivent encore avoir lieu ?

La Présidente précise qu'elle entend faire voter le préavis avec les deux modifications demandées, sous réserve de l'acceptation de l'ECA.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote du règlement avec ses modifications.

Le préavis municipal n°26 et ses modifications, sous réserve de l'acceptation de l'ECA, sont acceptés, à main levée, sans avis contraire, 1 abstention.

11. Election du bureau du Conseil général.

La Présidente rappelle que les élections du Président et du Vice-président se déroulent à bulletin secret.

Monsieur Jacques Bony, Vice-président, procède à l'élection du Président. Madame Anne Planche accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 75 Bulletins rentrés : 75

Blancs : 5 Nuls : 0

Bulletins valables : 70 Majorité absolue : 36

Madame Anne Planche est réélue avec 65 voix. 5 voix éparses.

Madame Anne Planche, Présidente, procède à l'élection du Vice-président. Monsieur Jacques Bony, accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 75 Bulletins rentrés : 73

Blancs : 4 Nuls : 0

Bulletins valables : 69 Majorité absolue : 35

Monsieur Jacques Bony est réélu avec 69 voix. Aucune voix éparses.

Au niveau des scrutateurs, Madame Eliane Herren ne souhaite pas poursuivre son mandat.

Pour la remplacer, le bureau du Conseil propose Monsieur Patrick Girard. Aucun autre candidat n'est présenté. Madame Françoise Kraemer devient scrutatrice et Monsieur Girard scrutateur suppléant. Les deux scrutatrices nommées sont donc Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer ; les deux scrutateurs suppléants, Messieurs Jean-Marc Rochat et Patrick Girard. Tous sont élus à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

12. Interventions individuelles.

La Présidente remercie Madame Eliane Herren pour ses 10 ans d'activité en tant que scrutatrice au sein du bureau. Une petite attention lui est remise.

La Présidente passe au vote la proposition du municipal Christian Rochat de convoquer un Conseil extraordinaire concernant la décharge bioactive de Vigny. Cette proposition est acceptée à main levée, sans avis contraire, 13 abstentions.

Monsieur Jean-Alfred Burdet s'inquiète du parking sauvage dans le village. Plusieurs voitures squattent régulièrement la voie publique. Est-ce que la Municipalité a prévu quelque chose pour régler ce problème ?

Madame la Syndique répond qu'une demande de création de nouvelles places de parc fait partie intégrante du dossier «traversée du village». La Municipalité a dû se battre pour faire passer cette demande, car le service des routes juge que les places de parking sont en suffisance. Quand la Municipalité remarque des voitures parkées abusivement, elle le signale aux propriétaires au moyen d'un feuillet. Aucune sanction n'a encore été prise à ce jour. Comme nous n'avons pas de police, il est difficile de traquer ces gens. Aucune voiture n'a été remarquée sur les trottoirs. Madame la Syndique remercie chaque citoyen de signaler les fautifs.

Monsieur Jean-Alfred Burdet demande s'il est permis de stationner à long terme, en dehors des cases, au bord d'une route à l'intérieur du village ?

Madame la Syndique réplique qu'en l'absence de signalisation, cela est permis, pour autant que l'on respecte les distances légales par rapport aux trottoirs ou intersections. Madame la Syndique posera la question au service des routes et à la police pour avoir une réponse précise à donner lors du prochain Conseil.

Madame Sandrine Marmo souhaite savoir quand débiteront les travaux d'évacuation des eaux de la zone Clos Fayoux ? Le Conseil a accordé un crédit à cet effet lors de sa dernière séance. Comme la saison des orages approche, Madame Marmo n'a pas envie d'être à nouveau inondée.

Monsieur Christian Roachat, municipal, répond que la mise à l'enquête s'est terminée il y a peu, sans susciter d'opposition. Les travaux seront entrepris en automne, en même temps que ceux prévus en direction du Moulin.

Monsieur Amadio Santacroce demande si une consultation publique de la population est prévue dans le cadre de la procédure du PGA (Plan Général d'Affectation) ?

Madame la Syndique répond qu'une consultation publique est bien sûr prévue. La Municipalité travaille à ce projet et de plus amples précisions seront données lors du Conseil de fin d'année.

Monsieur Abramo Ratano déplore la piètre qualité des services de Swisscom concernant l'accès internet dans la commune. Est-ce que la Municipalité entend faire quelque chose ou est-ce que les citoyens doivent lancer une pétition ?

Monsieur Carmine Rosati, municipal, précise qu'effectivement Swisscom rencontre des difficultés de transmission puisque la distance entre les usagers de Method et leur premier centre technique est de plus de 4 km. Pour que Swisscom développe son offre dans la région, il faut que la demande soit réelle et qu'elle représente au minimum 15 ménages. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du Greffe, qui transmettra à Swisscom. Monsieur Rosati mentionne également la possibilité de souscrire un abonnement auprès de Télécity à Orbe, société qui a énormément investi dans le village et dont les services fonctionnent très bien.

Monsieur Michel Zeller félicite la Municipalité pour les démarches entreprises dans le cadre de l'accueil des enfants. Il invite cependant la Municipalité à aller plus loin et à intégrer les 10-16 ans dans ses réflexions. Pourquoi ne pas leur créer un local de rencontre, afin qu'ils ne traînent pas au village ?

Monsieur Carmine Rosati, municipal, remercie Monsieur Zeller de sa proposition. Toute proposition est bienvenue et la Municipalité y réfléchira.

Madame la Syndique remercie la population pour sa participation active à la vie villageoise. Les réponses reçues au sondage concernant la traversée du village en sont le reflet. Par contre, Madame la Syndique incite les citoyens à venir se renseigner directement auprès de la Municipalité en cas de questions, plutôt que de répandre des rumeurs au village. Pour exemple, la rumeur circulant actuellement concernant le déplacement de l'arrêt de bus du Moulin. Ces on-dits sont même remontés jusqu'à la direction de Car Postal. Que les choses soient claires, la Municipalité n'a jamais demandé la suppression de l'arrêt de bus des Moulins. Dans ses réflexions concernant l'avenir, et une possible extension du village depuis la zone villa actuelle en direction du Moulin (dans 15-20 ans !), la Municipalité a évoqué le déplacement éventuel de l'arrêt au niveau du petit parc à jeux. Ce sujet n'est donc pas d'actualité et l'arrêt de bus restera en place, pour longtemps encore, au Moulin. Par contre les remarques reçues concernant la sécurité des piétons dans ce secteur ont été prises en compte et la Municipalité y travaille.

La séance est levée à 22h45.

Verbalisé à Method, le 09 juin 2008.

La présidente :

Anne PLANCHE

La secrétaire :

Fanny RODRIGUEZ